

Master Droit des affaires

Rapport Hcéres

▶ To cite this version:

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit des affaires. 2011, Université de Bourgogne. hceres-02041388

HAL Id: hceres-02041388 https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02041388v1

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Masters - Vague B

ACADEMIE: DIJON

Etablissement : Université de Bourgogne - Dijon

Demande n° S3MA120000469

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Droit des affaires

Présentation de la mention

La mention « Droit des affaires » est la seule mention exclusivement de droit privé de l'établissement. Il s'agit de former des juristes aux profils relativement différents. Pour la spécialité « Droit notarial », cette mention apparaît comme la première année du processus spécifique de formation des notaires. Pour les spécialités axées plus spécifiquement sur le droit des affaires, il s'agit de former à la fois des chercheurs et des professionnels aussi bien dans le secteur des affaires internationales que dans le secteur de la distribution, du commerce et de la consommation.

La mention comporte trois parcours en master 1 : « Droit notarial », « Droit des affaires », « Droit international et européen ». Les trois parcours présentent, pour l'essentiel, des matières mutualisées (celles-ci ne sont cependant pas précisées).

En outre, après une première année relativement généraliste en droit des affaires, cette mention offre deux spécialités en seconde année : « Droit notarial » (professionnelle) et « Juriste d'affaires » qui comporte deux parcours : « Commerce et distribution » (professionnel) et/ « Affaires internationales » (mixte recherche et professionnel).



Effectifs constatés	M1 : autour de 170 M2 : évolution croissante de102 (2007) à 139 (2009)
Effectifs attendus	M1 : 20 % au dessus des effectifs constatés. M2 : NR
Taux de réussite	M1 : entre 65 et 75 % M2 : 90 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	M1: NR M2 « Juriste affaires »: 100 % d'insertion professionnelle. M2 « Droit notarial »: 100 % poursuite en DSN
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR



Bilan de l'évaluation

Appréciation globale :

Si la mention « Droit des affaires » apparaît de qualité, certaines interrogations subsistent quant à sa cohérence, sa lisibilité et son adossement à la recherche.

Les objectifs scientifiques sont pertinents, mais difficiles à identifier pour la mention en général, compte-tenu de la particularité du regroupement des spécialités (« Juriste d'affaires » et « Droit notarial »). De même, les objectifs professionnels sont diversifiés et en adéquation avec la mention et chacune des spécialités. La mention paraît dès lors, dans l'ensemble, assez bien adaptée aux besoins professionnels locaux et aux spécialisations proposées.

On soulignera également le bon positionnement de cette mention dans l'offre de formation de l'établissement et des risques de concurrence avec les autres mentions pratiquement inexistants. Au surplus, l'approche internationale apparaît spécifique à cette université. En outre, eu égard à la prochaine disparition du M2 « Droit notarial » à Besançon, le M2 « Droit notarial » de Dijon sera d'autant mieux positionné sur le plan régional.

En revanche, l'adossement aux milieux socio-professionnels est inégal. Il est particulièrement développé, surtout pour le droit notarial, avec le conseil supérieur du notariat, mais insuffisant pour certaines spécialités de droit des affaires come la spécialité « Juriste d'affaires ». De même, on soulignera la faiblesse de l'alternance, tout en notant, en revanche, l'importance de la formation continue dans la spécialité « Droit notarial » (50 % de l'effectif).

Par ailleurs, on s'interrogera sur la relative inadaptation de l'adossement à la recherche de cette mention. Les préoccupations scientifiques du Centre G Chevrier apparaissent très éloignées du droit des affaires et l'adossement au CREDESPO (Centre de recherche et d'étude en droit et science politique) manque de précisions.

Le pilotage de la mention semble perfectible. Outre l'absence de conseil de perfectionnement, on note qu'il ne semble pas exister d'enseignant clairement chargé du pilotage de la formation. Par ailleurs, sans que cela soit nécessairement rédhibitoire, la direction de cette mention de droit des affaires est assurée par un enseignant spécialiste du droit public. Les procédures de suivi des diplômés sont, à ce jour, inexistantes.

La structuration de la mention soulève les interrogations les plus importantes. L'intégration de la spécialité « Droit notarial » dans une mention de droit des affaires ne peut que surprendre. Même si des questions de droit des affaires sont désormais également traitées par le notariat, elles apparaissent globalement anecdotiques. En outre, la mention transversale « Droit privé et droit public » de l'établissement aurait pu apparaître comme un réceptacle plus conforme aux évolutions actuelles du notariat, notamment en matière de droit de l'urbanisme, de droit des collectivités locales ou de droit international privé.

- Points forts :
 - Aspect international/européen de la mention.
 - Langues obligatoires en M1.
- Points faibles :
 - Structuration parfois incohérente de la mention.
 - Adossement à la recherche relativement inadapté.
 - Suivi des diplômés inexistant.



Note de la mention (A+, A, B ou C) : B



Recommandations pour l'établissement

Il faudrait revoir l'adossement à la recherche et institutionnaliser le suivi des étudiants après l'obtention de leur diplôme. Mais surtout, la présence de la spécialité « Droit notarial » dans une mention de droit des affaires devrait être réexaminée.



Appréciation par spécialité

Droit notarial

• Présentation de la spécialité :

La spécialité « Droit notarial » s'inscrit dans le cadre de la formation particulière (puisque relevant à la fois du ministère chargé de l'enseignement supérieur et celui chargé de la justice) des futurs notaires. Ainsi la seconde année du master constitue la première année du Diplôme supérieur du notariat (DSN).

• Indicateurs :

Effectifs constatés	68 en 2009-2010
Effectifs attendus	NR
Taux de réussite	96-97 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

Appréciation :

Cette formation conduit classiquement au notariat, mais doit permettre d'accéder également aux métiers satellites (gestion de patrimoine, immobilier...). Les effectifs sont en relative croissance.

Cette formation apparaît solide et de qualité, dépassant les exigences de l'arrêté spécifique du 28 avril 2008 relatif au DSN, puisqu'outre les cours imposés, ce master prévoit une UE 2 (S4) relative à « la pratique notariale et à la rédaction d'actes », une UE 3 (S4) relative à la « gestion patrimoniale », une UE 4 (S4) relative à « la communication et aux langages fondamentaux ».

Néanmoins, un certain nombre d'interrogations subsistent. Sans revenir sur la pertinence de l'intégration de cette spécialité dans la mention « Droit des affaires », on notera qu'il est délicat de porter une appréciation sur l'articulation entre le M1 et le M2 dès lors que peu de précisions sont apportées sur la nature et le contenu des cours mutualisés. De même, la forte présence de matières de droit des affaires peut laisser craindre un affaiblissement corrélatif des matières classiques du droit notarial.

Points forts :

- Formation adaptée et dépassant même les exigences de l'arrêté du 28 avril 2008.
- Formation continue très développée.

Points faibles :

- L'articulation entre les matières de droit des affaires et les matières classiques du droit notarial.
- Peu d'informations sur le devenir des étudiants qui ne poursuivent pas dans la voie du DSN.



Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A



Recommandations pour l'établissement

Outre la question de la place de cette spécialité en droit des affaires, la question du devenir des étudiants qui ne poursuivent pas vers le DSN mériterait d'être examinée.

Juriste d'affaires

Présentation de la spécialité :

Cette spécialité est la seule de la mention spécifiquement consacrée au droit des affaires. Elle a pour finalité de préparer les étudiants aux carrières juridiques liées aux affaires internationales ainsi qu'à la maîtrise des techniques contractuelles ou sociétaires.

Elle est structurée en deux parcours : « Juriste d'affaires commerce, distribution, consommation » (professionnel) et « Juriste d'affaires internationales » (professionnel et recherche).

• Indicateurs:

Effectifs constatés	entre 57 et 70
Effectifs attendus	40 % de hausse en M1
Effective detended	20 % en M2
Taux de réussite	entre 58 et 70 % en M1
raux de reussite	87 à 97 % en M2
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

Appréciation :

La dimension internationale et européenne de la formation assure à cette spécialité une réelle spécificité, aussi bien sur le plan régional que national. En contrepartie, les débouchés locaux apparaissent sans doute relativement faibles, mais qu'il est difficile de les évaluer, notamment en l'absence de procédure de suivi des diplômés.

De même, il est délicat d'apprécier pleinement le contenu des enseignements. Rien ne précise le contenu exact de l'UE mutualisée entre les deux parcours, nommée « matières fondamentales ». En outre, les autres UE ont des appellations vagues qui permettent difficilement de savoir ce qu'elles recouvrent exactement.

En revanche, les intervenants sont variés, tant des universitaires que des professionnels, et couvrent les divers aspects relatifs aux thématiques de la spécialité. De même, on soulignera une bonne cohérence des enseignements entre la formation initiale et celle en alternance puisque les études de cas et les exercices pratiques sont, notamment, effectués les jours où les apprentis sont en entreprise.

Enfin, il faut souligner un effort de formation à la recherche à travers la rédaction du mémoire, la participation à des colloques ou l'organisation de journées d'études.

Points forts :

- Aspect international et européen.
- Cohérence des enseignements.

Points faibles :

- Lisibilité insuffisante des enseignements.
- Faiblesse des débouchés professionnels régionaux.



Notation

• Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Il serait souhaitable de développer davantage le suivi des étudiants après l'obtention de leur diplôme.